

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 156/2023

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LYSIAS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la décision du Président n°72/2023 du 27 avril 2023 attribuant une subvention aux associations LYSIAS et ASUM ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président et, notamment, son alinéa 24 relatif aux subventions inférieures à 23 000 € ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence en matière de promotion de l'enseignement supérieur, l'Agglomération soutient deux associations étudiantes de l'Université Paris II – Assas ;

CONSIDÉRANT l'organisation par l'association Lysias du concours de plaidoirie et d'éloquence, chaque année, au sein du centre melunais de l'Université Panthéon Assas ;

CONSIDÉRANT qu'une première subvention de 1 200 € a été accordée par la Communauté d'Agglomération à l'association Lysias au cours de l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le soutien complémentaire devant être apporté à cette association dans le cadre de l'organisation du concours annuel d'éloquence de Panthéon Assas Melun ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : **D'ATTRIBUER** à l'association LYSIAS une subvention complémentaire à hauteur de 1 800 € au titre de sa participation au fonctionnement de l'association et aux événements qu'elle anime pour l'année 2023 ;

Article 2 : **DE SIGNER** ou son représentant, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 07/11/2023

Accusé de réception

077-247700057-20231107-53536-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Publication ou notification : 7 novembre 2023

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Tribunal administratif de Melun is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin